



<https://www.rp59.fr>



rp59@orange.fr



Racines et Patrimoine
en Avesnois

Bulletin trimestriel de l'Association Racines et Patrimoine

DANS CE NUMÉRO :

EDITO

Sommaire	1
Le marché de Noël à Rousies	2
Visite du musée de la machine parlante à Cousolre et repas de fin d'année	3
Un meurtre à Villereau (1888)	4
Condamnés au bagne pour vol à Beaufort et Sémeries en 1885	6
Condamné au bagne pour tentative de parricide à Marbaix en 1885	8
Registres matricules de l'ancien régime	9
Le cahier de doléances	14
Faits divers et accidents en 1885	16
Bulletin d'adhésion 2024	22

Le premier week-end décembre, vous avez été nombreux à venir nous rencontrer au marché de Noël de Rousies, et samedi 16 décembre, découvrir le musée de la machine parlante à Cousolre, sortie organisée par l'association, et suivie du repas de fin d'année.

Prochain rendez-vous le premier week end de mars au salon Généatica à Wavre.

C'est également en décembre qu'ont commencé les ateliers découvertes d'outils informatiques. Ils se continueront l'an prochain.

La base de données a été mise à jour avec 2165 transcriptions d'actes notariés et d'embrefes. Merci à Jean pour ce magnifique travail. Contactez-moi si vous voulez participer.

N'hésitez pas à poser vos questions ou poster vos trouvailles sur notre groupe facebook « *Racines et Patrimoine en Avesnois* »

Comme chaque année à cette époque démarrent les renouvellements d'adhésion. Le montant de la cotisation n'a pas changé, soit 15 euros, permettant l'accès à notre base de données en ligne. Vous trouverez le bulletin de demande ou de renouvellement d'adhésion en dernière page du bulletin. L'assemblée générale annuelle est prévue le 21 février 2024 à 17h45, au local de l'association.

Les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et de fructueuses recherches pour 2024.



LE MARCHÉ DE NOEL A ROUSIES

Les 2 et 3 décembre 2023

Notre participation au marché de Noël était l'occasion de rencontrer nos adhérents, les personnes qui nous suivent sur les réseaux sociaux, les membres du conseil municipal, faire découvrir nos travaux, les personnes intéressées par la généalogie et l'histoire locale. Le but est atteint : de nombreux échanges, des contacts, des livres vendus.

Malheureusement, pas de visite des élus locaux, qui ne semblent pas être intéressés par l'histoire de la commune qu'il administre, à l'exception de madame le Maire, toujours présente.

Notre prochain salon aura lieu au salon Généatica à Wavre (Belgique) les 2 et 3 mars 2024.

Il sera suivi de notre traditionnel exposition de l'Ascension à Rousies le jeudi 9 mai 2024.



Le stand de l'association, avec de gauche à droite, Alain, Guillaume, Michel, Bernard, Florence et mathilde

VISITE DU MUSÉE DE LA MACHINE PARLANTE ET REPAS DE FIN D'ANNÉE

Samedi 16 décembre 2023

Une visite du musée de la machine parlante était organisée le samedi 16 décembre après midi. Visite passionnante faite par un guide et historien passionnant, Jean-Paul Maïeu, qui collectionne depuis 40 ans ces magnifiques « machines parlantes ».

Du poste à galène au transistor, du rouleau de cire à l'ancêtre du juke-box, du gramophone à l'écophone, nous avons découvert des objets étonnants comme le gramophone à air chaud (produit par de l'alcool à brûler), une voiture jouet japonaise, équipé d'un saphir, lisant la musique en tournant sur le disque, le gramophone dont le pavillon est un violon, et tant d'autres instruments de musique dont la liste est trop longue pour être donnée dans cet article.

Une autre partie du musée est consacrée à l'histoire de Cousolre, de ses marbreries aux bornes frontalières.

Le musée est ouvert le samedi et le dimanche de 14h à 18h, ainsi que les jours fériés. Pour d'autres informations, voir la page facebook « Musée de la machine parlante ».

La soirée s'est terminée par un repas pris à la brasserie « Le 43 », voisin du musée.



Le gramophone « violon »



La voiture jouet
« lisant » le disque



Un automate



UN MEURTRE A VILLEREAU

Le 16 février 1888

VILLEREAU. — Un vieux rentier, Durieux Philibert, âgé de 84 ans, qui vivait seul à Herbignies-Villereau, a été trouvé mort, samedi matin, dans son lit. Son cou portait des marques de strangulation laissées par une corde à fouet.

Ce vieillard, qui s'enivrait souvent, disait à qui voulait l'entendre qu'il avait de l'argent caché sous le carrelage de sa maison. Or ce carrelage a été mis sens dessus-dessous et l'on voit les traces de deux trous ayant pu contenir de l'argent. En outre, une bourse en velours, que la victime portait toujours au cou, a disparu. Jeudi soir, il s'était plaint de maux d'estomac. Vendredi, on ne l'a pas aperçu, et les voisins ont vainement frappé à la porte et aux volets, fermés intérieurement. Enfin, samedi, quand le maire et le garde-champêtre se sont présentés, la porte a cédé à la première poussée. La victime était tout habillée sur son lit, ayant, d'ailleurs, l'habitude de ne jamais se dévêtir. Il y a plutôt lieu de croire à un assassinat précédé ou suivi de vol, qu'à un suicide. La justice informe.

L'autopsie, l'enquête

L'autopsie de Philibert Durieux, le vieillard étranglé dans son lit à Herbignies, a établi de la façon la plus certaine que la mort était due à un crime.

Du reste, la Justice n'a pas tardé à découvrir les assassins, un jeune homme de 21 ans et sa tante, qui ont été amenés à la prison d'Avesnes. Le premier, Allion Jean-Baptiste, journalier à Gommegnies, a été domestique longtemps chez le sieur Vinoy-Dubois, marchand de farine et épicier à Herbignies ; il y couchait encore fréquemment dans un hangar attenant à la propriété. C'est un triste personnage, fainéant, plutôt bête que méchant, et qui paraît n'avoir agi qu'à l'instigation de sa

tante Léonie Lenclud, femme séparée d'un journalier de Gommegnies nommé Ravenet. Celle-ci est la proche voisine de la victime, qui ne lui a fait que du bien ; ses enfants en particulier étaient toujours chez Durieux où ils jouaient et mangeaient.

Jeudi soir, Léonie, qui depuis longtemps poussait Allion à ce forfait, vint chez Durieux et s'assit auprès de lui contre le poêle ; son neveu entra ensuite ; alors Léonie passa une fine corde à fouet autour du cou du vieillard et tous deux tirèrent dessus. La victime fut étranglée sans pouvoir pousser un cri ni opposer la moindre résistance ; les deux assassins la portèrent ensuite sur lit, coupèrent sa bourse et prirent dans la maison tout ce qui leur convint, même du drap pour faire un pantalon, que l'assassin a porté vendredi matin chez Onésime Garin, tailleur à Carnoy.

Toute l'enquête a eu lieu chez le sieur Vinoy ; c'est là que, pressés de questions, les criminels se sont décidés à avouer. Ils avaient fait d'abord tous leurs efforts pour rter le crime sur Ravenet.

Le jugement

Audience du 4 août 1888

Les accusés sont : J.-B. Allion, manouvrier, âgé de 21 ans, né à Gommegnies et Léonie Lenclu, femme Ravenel, ménagère âgée de 38 ans, née à Villereau.

Philibert Durieux, âgé de 84 ans, habitait seul, depuis longtemps, une petite maison presque en ruines à Herbignies-Villereau, vers le centre du village. Il était veuf et, bien qu'il possède une modeste aisance, il vivait de la façon la plus misérable.

Il fréquentait journellement la femme Ravenel, sa voisine. Depuis longtemps, cette femme avait projeté de tuer Durieux pour le voler. Elle en avait parlé plusieurs fois à son ne-

veu Allion, Le 10 février dernier, la tante et le neveu se mirent d'accord sur les détails de l'exécution.

La femme Ravenel se rendit d'abord seule chez Durieux. Elle s'assit à côté de celui-ci près du poêle. Pendant ce temps, Allion, qui avait pris la précaution de se noircir le visage, pour éviter, le cas échéant, d'être reconnue, guettait, au travers de la porte, l'occasion favorable.

Tout à coup, sur un signe de la femme Ravenel, il se jeta sur le vieillard, le précipita à terre, lui passa au cou le nœud coulant dont il s'était muni et l'étrangla. Pendant ce temps, la femme Ravenel s'était agenouillée sur lui pour l'empêcher de se débattre. Il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Les accusés le portèrent ensuite sur le lit, donnèrent au cadavre une position naturelle et lui enveloppèrent le cou d'un foulard, pour dissimuler la ficelle. La femme Ravenel arracha la bourse attachée au gilet et, séance tenante, fit le compte de ce qui leur revenait à chacun, 25 fr. en monnaie d'or et d'argent. Ils fouillèrent alors l'armoire et les meubles et dérobèrent un sac de farine, un litre de pétrole, une chemise et l'étoffe d'un pantalon.

L'autopsie du cadavre, pratiquée le lendemain, fixa la conviction du parquet ; Durieux avait été étranglé. Les soupçons se portèrent aussitôt sur Allion, petit, neveu de Durieux.

Allion nia d'abord énergiquement toute participation au crime, puis il fit des aveux complets.

Les renseignements sur les accusés leur sont défavorables. Brutal et paresseux Allion ne vit que de la contrebande. La femme Ravenel est moins bien notée encore. Elle a contraint son mari par la violence de son caractère et son inconduite, à abandonner le domicile conjugal. Le vol, le maraudage et la fraude sont ses moyens d'existence.

Après le réquisitoire de M. de Savignon, avocat-général, les plaidoiries de Me Boutet et Berlin, et le verdict du jury, la Cour condamne la femme Ravenel aux travaux forcés à perpétuité et Allion à vingt ans de la même peine.

Le bagne

Matricule 22909

ALLION Jean Baptiste, âgé de 24 ans, né à Gommegnies, fils de Jean Baptiste et de Amandine Seys, célibataire.

Condamné le 4 aout 1888 par la Cour d'Assises du Nord à Douai à 20 ans de travaux forcés, dispensé de l'interdiction de séjour, coupable d'avoir à Villereau Herbignies, le 16 février 1888, commis un homicide volontaire avec préméditation et vol qualifié.

Embarqué de Toulon sur l'Orne le 20 janvier 1889 pour la Guyane. Arrivé le 15 février et interné aux Iles du Salut le lendemain.

Evadé le 1^e aout 1890, réintégré le 4 aout 1890.

Il décède le 18 octobre 1891, à midi, aux Iles du Salut.

CONDAMNÉS AU BAGNE POUR VOLS AVEC VIOLENCE

Beaurepaire et Sémeries en 1885

Le journal de Fourmies.

Audience du 13 novembre 1885 à la Cour d'Assises du Nord à Douai.

Nos lecteurs se rappellent encore les vols qualifiés qui ont été commis à Beaurepaire et Sémeries, par les nommés Désiré Thomas et César Lion.

Rappelons leur principal exploit, celui qui les amène aujourd'hui devant la cour d'assises : Le 11 août dernier, vers huit heures du soir, la dame Marceline Bourges, âgée de 68 ans, cultivatrice à Beaurepaire, où elle habite toute une maison isolée, venait de sortir pour fermer les volets de sa cuisine et se préparait à se coucher.

A cet instant entre chez elle le nommé Désiré Thomas dit le Maréchal de Boulogne, qui lui demande à boire. Peu rassurée par l'aspect du visiteur, la femme Bourges s'empresse d'obtempérer à sa demande ; mais, au moment où elle prenait des verres dans l'armoire, Thomas la saisies par les épaules, la renverse, lui relève ses jupons sur la tête pour étouffer ses cris, lui lie les jambes et les mains, et, la transporte dans la cave.

Une demi-heure après, elle réussit à se dégager et remonte alors dans sa cuisine. Thomas se jette encore sur elle, la lie, la bâillonne comme il a déjà fait une première fois, mais en serrant davantage, il lui comprime même la bouche et le cou tellement fort que son complice César Joseph Lion, âgé de 47 ans, journalier à Cartignies, qui vient l'entrer à son tour, craint qu'il n'étrangle sa victime. Lion s'écrit : " Ne fais peu cela » ; » et les deux criminels la redescendent dans la cave. Ils commencent ensuite à dévaliser la maison.

Il était près de onze heures et demie, lorsque la malheureuse femme eut de nouveau la force de se débarrasser de ses liens. Cette fois, quand elle remonta, mes malfaiteurs étaient partis. Elle vit qu'ils avaient fracturé les coffres et les tiroirs. Ils avaient emporté la som-

me de 40 francs environ et deux sacs remplis d'objets immobiliers valant 638 francs.

On a constaté les traces des violences dont la victime avait été l'objet. La face, le menton et le cou étaient ouverts d'excoriations et d'ecchymoses. Le genou gauche et les jambes portaient l'empreinte de constrictions prolongées.

Les deux coupables ne tardèrent pu à être arrêtés à Cartignies, au domicile de Lion, avec lequel Thomas demeurait depuis quelque temps.

Une perquisition amena même la découverte de presque tous les objets volés à la dame Bourges.

Ce n'est pas la seule soustraction frauduleuse qui soit reprochée aux accusés. Il résulte en effet, de l'instruction qu'ils auraient, le 24 juillet dernier, profité de l'absence d'un sieur Dubois, cultivateur à Sémeries, pour escalader la fenêtre de sa cuisine, briser un carreau et pénétrer chez lui. Ils prirent tout ce qu'ils trouvèrent, du linge, des vêtements, des objets divers, pour une valeur d'environ 300 fr. Une partie de ces objets fut aussi saisie chez Lion, lors de la perquisition qui y fut opérée.

Lion a avoué sa culpabilité pour les deux vols que l'accusation lui impute ; pour l'un comme pour l'autre de ces crimes, Thomas a persisté tout le temps qu'à duré l'information, dans un système de dénégations absolues.

Les deux accusés ont déjà subi plusieurs condamnations pour vol. Thomas principalement est la terreur du pays, et nous avons déjà eu plusieurs fois occasion de parler de lui.

Thomas est condamné aux travaux forcés à perpétuité, et Lion à sept ans de la même peine.

LE BAGNE

LION César Joseph, fils d'Hypolite et de Virginie Poulet, né à Wattignies le 22 mars 1828,

âgé de 57 ans, domicilié à Cartignies, maréchal ferrant, époux de Octavie Chartiaux, 4 enfants, est condamné le 13 novembre 1885 par la Cour d'Assises de Douai à sept ans de travaux forcés, dispensé de l'interdiction de résidence, pour avoir, en juillet et aout 1885, dans l'arrondissement d'Avesnes, commis trois vols qualifiés (escalade, effraction, violences ayant laissé des traces de blessures ou de contusions) avec admission de circonstances atténuantes.

Ecroué au dépôt le 5 décembre 1885. Embarqué le 9 février 1886 sur le Magellan à destination de la Nouvelle Calédonie.

Il avait eu depuis 1851 six condamnations pour un total de 34 mois et 10 jours de prison.

THOMAS Désiré, fils de Désiré Benoit et d'Hortense Navarre, né à Boulogne sur Helpe le 14 novembre 1834, âgé de 51 ans, domicilié à Cartignies, maréchal ferrant, époux de Marie Leuzière, un garçon condamné à Nouméa, est condamné le 13 novembre 1885 par la Cour d'Assises de Douai à sept ans de travaux forcés, dispensé de l'interdiction de résidence, pour avoir, en juillet et aout 1885, dans l'arrondissement d'Avesnes, commis trois vols qualifiés (escalade, effraction, violences ayant laissé des traces de blessures ou de contusions).

Ecroué au dépôt le 5 décembre 1885. Embarqué le 9 février 1886 sur le Magellan à destination de la Nouvelle Calédonie.

Il avait eu depuis 1875 six condamnations pour un total de 7 ans 7 mois prison.

Décédé le 23 mars 1888.

Le fils de Désiré Thomas se nomme Edmond Léon Thomas, né d'un premier mariage de Désiré avec Siphonie Lacroix. Il est né à Boulogne le 17 juillet 1859, était célibataire, et demeurait à Momignies lorsqu'il fut condamné, le 7 aout 1882 par la Cour d'Assises de Douai à vingt ans de travaux forcés sans surveillance pour tentative d'homicide volontaire suivie de coups et de voies de fait envers un préposé des douanes.

Ecroué le 27 novembre 1882, il a embarqué le 8 mars 1883 sur le Navarin pour la Nouvelle Calédonie.

Il avait été condamné en 1882 par le tribunal de guerre à 15 jours de prison pour insoumission.

Evadé le 13 mars 1885, il est repris le 15 mars.

Il décède le 11 juillet 1915 à l'Ile de Nou.

CONDAMNÉ AU BAGNE POUR TENTATIVE DE PARRICIDE

Marbaix le 9 août 1885

Le journal de Fourmies.

Cour d'Assises de Douai.

On se rappelle le terrible duel au revolver qui eut lieu le 9 août dernier, dans les rues de Marbaix entre Leclercq père et fils, habitants de cette commune.

Leclercq père, après s'être constitué prisonnier, a bénéficié d'une ordonnance de non lieu et ne comparait que comme témoin, devant la cour d'assises.

Nous croyons inutile de rappeler tous les détails de ce drame de famille, détails trop terribles pour que nos lecteurs les aient oubliés.

Lorsque l'accusé, Edouard Leclercq est introduit dans la salle, son attitude est très bonne ; il ne cesse de pleurer.

La blessure qu'il a reçue dans le côté le faisait encore beaucoup souffrir, il est obligé de s'appuyer sur les gendarmes qui le conduisent.

Edouard Leclercq reconnaît avoir cherché son père depuis la nuit du 5 août, où ses vaches avaient été dérobées, jusqu'au 9, jour où il l'a rencontré fortuitement chez Lemettre. Il reconnaît encore qu'à partir du moment où il est sorti de l'estaminet, pour aller chercher le revolver, il a prémédité son crime, et que c'est avec l'intention bien arrêtée de tuer son père qu'il est venu se poster sur son passage. Il nie toutefois avoir tiré le premier sur son père lors de leur première rencontre, au coin du chemin de Cartignies, et de la seconde scène dans le cimetière, mais il est sur ces deux points convaincu de mensonge, et les dépositions des témoins ne laissent aucun doute à cet égard. C'est bien lui qui, chaque fois, a tiré le premier, et son père, mis en état de légitime défense, n'a fait que riposter.

Les plus mauvais renseignements ont été recueillis sur l'accusé. Sa violence et son inconduite sont notoires.

Il est ensuite procédé à l'appel des témoins, lesquels sont au nombre de 16.

Le père de l'inculpé montre beaucoup d'ani-

mosité à l'égard de son fils. C'est, paraît-il, un individu mal famé qui a déjà subi plusieurs condamnations. Sa femme et ses enfants sont beaucoup plus favorables à l'accusé qu'au chef de famille, qui les aurait mis à diverses reprises à la porte de son domicile.

M. de Savignon, avocat général, croit qu'une répression est indispensable. Il ne refuse pas toutefois à l'accusé le bénéfice des circonstances atténuantes.

MeHattu, dans une admirable plaidoirie, essaie, mais en vain, d'obtenir l'acquittal de son client.

Après une courte délibération, le jury rend un verdict mitigé par l'admission des circonstances atténuantes. En conséquence, la Cour condamne Leclercq à 5 années de travaux forcés, minimum de la peine.

LE BAGNE

Leclercq Edouard Théodore, fils de Jean Baptiste et de Léocadie Baudet, époux de Marie Zoé Evrard, deux enfants, est né à Denain le 25 décembre 1856. Il est cultivateur. Il est condamné le 20 novembre 1885 par la Cour d'Assises du Nord à Douai à la peine de cinq ans de travaux forcés, dispensé de l'interdiction de résidence, pour tentative de parricide commis à Marbaix le 9 août 1885, avec admission de circonstances atténuantes.

Il est écroué le 5 décembre 1885 et embarqué le 9 février 1886 sur le Magellan pour la Nouvelle Calédonie.

Le tribunal d'Avesnes a dissous le mariage le 26 mars 1891.

REGISTRES MATRICULES DE L'ANCIEN RÉGIME ET DE LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Soldats natifs de l'Avesnois, classement chronologique par communes— suite

JENART Pierre Joseph, né le 20/04/1780 à Gognies Chaussée, fils de François et de Isabelle GODIN ; 17^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 151, page 86, matricule 3495.

JENART Pierre Joseph, né le 20/04/1780 à Gognies-Chaussée, fils de François et de Isabelle GODIN ; 119^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD-GR21_YC_844, page 55, matricule 319.

BUSIAU Pierre Joseph, né le 27/07/1783 à Gognies-Chaussée, fils de Jacques Joseph et de Marie Philippine FISSIAUX ; 21^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 190, page 53, matricule 3299.

HENRY Toussaint Nicolas, né le 20/09/1787 à Gognies-Chaussée, fils de Albert Joseph et de Marie Anne LEJEUNE ; 21^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 193, page 113, matricule 3636.

DELFOSSÉ Adolphe Léandre, né le 14/10/1784 à Gognies-Chaussée, fils de François et de Marie Joseph COUVREUR ; 60^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 504, page 115, matricule 8462.

MONTFORT Augustin Joseph, né le 29/07/1790 à Gognies-Chaussée, fils de Nicolas Joseph et de Louise LAMBERT ; 17^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 152, page 359, matricule 8129.

COUVREUR Nicolas, né le 05/12/1791 à Gognies-Chaussée, fils de Philippe et de Angélique BEUGNIES ; 25^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 233, page 191, matricule 11328.

FISSIAUX Nicolas Joseph, né le 27/01/1791 à Gognies-Chaussée, fils de Jean Joseph et de Marie Joseph ROSSIGNOL ; 21^e régiment d'in-

fanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 193, page 5, matricule 2985.

BISOUX Jean Baptiste, né le 30/08/1791 à Gognies Chaussée, fils de Théodore et de Isabelle ROSSIGNOL ; 13^e régiment de voltigeurs de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 96, page 85, matricule 3485.

HUVENOIT Norbert Joseph, né le 18/07/1792 à Gognies-Chaussée, fils de Alexis et de Marie Thérèse DUPUIS ; 2^e compagnie d'artillerie des tirailleurs de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 189, page 44, matricule 230.

BISOUX Toussaint, né le 15/10/1793 à Gognies-Chaussée, fils de Théodore et de Isabelle ROSSIGNOL ; 21^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 37, matricule 6174.

POT Charles Louis, né le 23/11/1793 à Gognies-Chaussée, fils de Augustin et de Cécile HENNEBERT ; 21^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 36, matricule 6166.

GENART Joseph Léandre, né le 11/11/1793 à Gognies-Chaussée, fils de Martin et de Marie Catherine JOANNET ; 21^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 36, matricule 6168.

COPROS Jacques Joseph, né le 28/11/1774 à Gommegnies, fils de Jacques et de Marguerite ROUSSEAU ; 23^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 209, page 128, matricule 741.

DEMASURE François Désiré, né le 21/03/1781 à Gommegnies, fils de Ambroise et de Marie Rose DEGHAYE ; 17^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 151, page 165, matricule 3968.

FREHAUT Joseph, né le 17/06/1781 à Gommegnies, fils de Philippe et de Marie Philippine HENNION ; Corps royal de grenadiers de France, côte SHD/GR 20 YC 13, page 158, matricule 903.

CROIX Pierre Joseph, né le 04/10/1781 à Gommegnies, fils de Jean Baptiste et de Marie Philippine LALLEMAND ; Régiment de chasseurs à cheval, côte SHD/GR 20 YC 143, page 251, matricule 2333.

CROIX Pierre Joseph, né le 04/10/1781 à Gommegnies, fils de Jean Baptiste et de Marie Philippine LALLEMAND ; Régiment de chasseurs à cheval, côte SHD/GR 20 YC 144, page 195, matricule 951.

BASILIE Pierre, né le 28/08/1783 à Gommegnies, fils de Antoine et de Marie Cécile DAZIN ; 72^e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 41, matricule 3223.

DURIEUX Jean Baptiste, né le 11/06/1784 à Gommegnies, fils de François et de Jeanne FREHAUT ; Infanterie. 9^e régiment de voltigeurs, côte SHD/GR 20 YC 87, page 316, matricule 1863.

MACHON Jean Baptiste, né le 28/09/1777 à Gommegnies, fils de Charles et de Marie Cécile DELFOSSE ; Infanterie. 9^e régiment de voltigeurs, côte SHD/GR 20 YC 87, page 316, matricule 1864.

CHOQUET Pierre, né le 27/10/1785 à Gommegnies, fils de Jean Baptiste et de Marie Joseph Catherine BRASSEUR ; 19^e régiment d'Infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 171, page 50, matricule 3280.

ROUEZ Alexandre, né le 29/03/1786 à Solre le Château, fils de Joseph et de Marie Joseph COUVREUR ; Régiment de l'Île de Walcheren, côte SHD/GR 21 YC 896, page 126, matricule 3750.

ROUSSEAU Armand Joseph, né le 04/01/1786 à Gommegnies, fils de Benoît Joseph et de Jeanne Joseph DEHERPE ; Régiment de l'Île

de Walcheren, côte SHD/GR 21 YC 896, page 213, matricule 4267.

BRISSEON Charles Joseph, né le 13/01/1786 à Gommegnies, fils de Louis Joseph et de Philippine BOEZ ; 21^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 190, page 450, matricule 5681.

JOUGLET Pierre, né le 05/03/1786 à Gommegnies, fils de Adrien Joseph et de Marie Reine DURIEUX ; 4^e compagnie des canonniers conscrits de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 191, page 9, matricule 30.

JOUGLET Pierre, né le 05/03/1786 à Gommegnies, fils de Adrien Joseph et de Marie Reine DURIEUX ; 2^e compagnie d'artillerie des tirailleurs de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 189, page 11, matricule 35.

ROUSSEAU Alphonse Joseph, né le 04/08/1786 à Gommegnies, fils de Jacques Joseph et de Marie Joseph DELFOSSE ; 19^e régiment d'Infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 171, page 49, matricule 3270.

DELFOSSE Jean Louis Joseph, né le 21/09/1786 à Gommegnies, fils de Etienne Joseph et de Jeanne Joseph TACQ ; 60^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 503, page 223, matricule 6114.

JOUGLET Pierre Joseph, né le 10/03/1787 à Gommegnies, fils de Paquet et de Catherine BRASSEUR ; 72^e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 231, matricule 4367.

COLMANT Charles Louis Joseph, né le 26/08/1787 à Gommegnies, fils de François Joseph et de Marie Alexandrine Joseph BRASSEUR ; 60^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 503, page 384, matricule 7079.

FREHAUT Alexis Joseph, né le 26/09/1787 à Gommegnies, fils de Alexis et de Marie Philippine GARCON ; 72^e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 221,

matricule 4305.

VOISIN Pierre Joseph, né le 17/11/1787 à Gommegnies, fils de Jean Philippe Joseph et de Marie Rosalie LHUISSIER ; 21^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 192, page 310, matricule 1837.

VOISIN Pierre Joseph, né le 17/11/1787 à Gommegnies, fils de Jean Philippe Joseph et de Marie Rosalie LHUISSIER ; 21^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 190, page 405, matricule 5408.

MACHON Nicolas Joseph, né le 02/03/1788 à Gommegnies, fils de Charles et de Marie Cécile DELFOSSE ; 119^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD-GR21_YC_844, page 317, matricule 1892.

MACHON Nicolas Joseph, né le 02/03/1788 à Gommegnies, fils de Charles et de Marie Cécile DEFOSSE ; 72^e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 256, matricule 4518.

QUINCHON Guislain Joseph, né le 29/08/1788 à Gommegnies, fils de Thomas et de Marie Joseph JOUGLET ; 72^e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 259, matricule 4534.

ROUSSEAU Désiré Joseph, né le 08/09/1788 à Gommegnies, fils de Antoine Joseph et de Marie Françoise BRASSEUR ; 13^e régiment de voltigeurs de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 96, page 88, matricule 3502.

DAZIN Nicolas Emmanuel Joseph, né le 05/12/1788 à Gommegnies, fils de Jean Joseph et de Catherine Joseph CARPENTIER ; 60^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 503, page 201, matricule 5977.

DAZIN Jean Baptiste Joseph, né le 29/01/1789 à Gommegnies, fils de Jean Baptiste et de Marie Philippine ROSE ; 60^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 503, page 252, matricule 6286.

PLACE Ferdinand Joseph, né le 29/10/1789 à Gommegnies, fils de Etienne Joseph et de Anne Joseph DELVALLÉE ; Régiment de l'Île de Walcheren, côte SHD/GR 21 YC 896, page 204, matricule 4214.

GUILLE André Joseph, né le 03/12/1789 à Gommegnies, fils de Pierre Joseph et de Marie Joseph BUTIN ; 8^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 70, page 233, matricule 7336.

GUILLE André Joseph, né le 03/12/1789 à Gommegnies, fils de Pierre Joseph et de Marie Joseph BUTIN ; 8^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 70, page 233, matricule 7336.

ROUSSEAU Jean Joseph, né le 31/10/1792 à Gommegnies, fils de Benoît et de Jeanne Joseph DEHOVE ; 2^e régiment de grenadiers à cheval, côte SHD/GR 20 YC 139, page 170, matricule 1010.

ROUSSEAU Jean Joseph, né le 31/10/1792 à Gommegnies, fils de Benoît et de Jeanne Joseph DEHOVE ; Escadrons de la gendarmerie d'élite, côte SHD/ GR 20 YC 133ter, page 29, matricule 146.

ROUSSEAU Jean Joseph, né le 31/10/1792 à Gommegnies, fils de Benoît et de Jeanne Joseph DEHOVE ; Régiment de grenadiers à cheval de la garde des consuls, côte SHD/GR 20 YC 137, page 161, matricule 779.

BARA Jean Baptiste Renelde, né le 07/01/1793 à Gommegnies, fils de Hippolyte Joseph et de Marie Louise MATHIEU ; 21^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 19, matricule 6063.

FONTAINE Adrien Joseph, né le 24/02/1793 à Gommegnies, fils de Jean Baptiste et de Marie Philippine CHOQUET ; 21^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 17, matricule 6053.

BLONDEAU Louis Joseph, né le 02/02/1793 à Gommegnies, fils de Louis Joseph et de Jean-

ne Joseph FREHAUT ; 21^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 19, matricule 6061.

LELEU Pierre Joseph, né le 02/02/1793 à Gommegnies, fils de Tertulien Hippolyte Joseph et de Marie Thérèse LEPLAT ; 21^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 96, matricule 6523.

BAILLON François Joseph, né le 03/03/1793 à Gommegnies, fils de François Joseph et de Marie Rose COPRO ; 59^e régiment d'infanterie de ligne (ex 63^e régiment d'infanterie de ligne), côte SHD/GR 21 YC 534, page 275, matricule 1615.

TENREZ Philippe Joseph, né le 13/05/1793 à Gommegnies, fils de André Félix et de Marie Augustine PAYEN ; 21^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 19, matricule 6064.

GARIN Pierre Valentin Joseph, né le 22/09/1794 à Gommegnies, fils de Pierre François Hombert et de Marie Françoise NI-GAUT ; 13^e régiment de voltigeurs de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 96, page 90, matricule 3511.

DELFOSSÉ Pierre Joseph, né le 04/02/1781 à Gommegnies, fils de Antoine et de Marguerite CUVELIER ; 17^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 151, page 206, matricule 4214.

ROLLAND Jean François Joseph, né le 14/08/1767 à Grand-Fayt, fils de François et de Madeleine MARMIGNON ; Gendarmerie d'élite de la garde des consuls, côte SHD/GR 20 YC 4, page 56, matricule 273.

HUET Casimir, né le 13/02/1796 (23 pluviôse an IV) à Grand-Fayt, fils de Humbert et de Marie Anne DEFOSSET ; 25^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 237, page 275, matricule 18015.

VINS Jacques Joseph, né le 21/01/1789 à Grand-Fayt, fils de Jacques et de Marie Anne

BAUDRY ; Levée de 1809, côte SHD/GR 20 YC 112, page 305, matricule 1805.

GOMEZ Antoine Florentin, né le 04/10/1788 à Grand-Fayt, fils de Pierre Joseph et de Marguerite SALADIN ; 119^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD-GR21_YC_844, page 361, matricule 2157.

ROLLAND Jean François Joseph, né le 14/08/1767 à Grand-Fayt, fils de François et de Magdeleine MARMIGNON ; Gendarme d'élite, côte SHD/GR 20 YC 133, page 50, matricule 273.

MANESSE Jacques Joseph, né le 19/03/1785 à Grand-Fayt, fils de Pierre et de Cécile EVRARD ; 19^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 170, page 489, matricule 2915.

DIENNE Amand, né le 05/07/1786 à Grand-Fayt, fils de Honoré et de Marie Anne JACQUEMART ; 19^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 171, page 114, matricule 3663.

SALADIN Dieudonné Joseph, né le 06/02/1791 à Grand-Fayt, fils de Jean Baptiste et de Marie Joseph FROMONT ; 14^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 126, page 280, matricule 9460.

VIN Jacques Joseph, né le 05/03/1790 à Grand-Fayt, fils de Jacques et de Marie TROUILLET ; 65^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 545, page 163, matricule 6950.

DRUART Benoit, né le 02/09/1786 à Gussignies, fils de Jean Joseph et de Marie Rose SURIN ; 12^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 110, page 166, matricule 11178.

GADRON Hippolyte Joseph, né le 05/11/1790 à Gussignies, fils de Pierre et de Marie DENIS ; Levée de 1809, côte SHD/GR 20 YC 112, page 289, matricule 1705.

HIVEZ Jean Baptiste Cyril, né le 19/05/1789 à Ghissignies, fils de Jean Cyril et de Augustine CATTELIN ; Corps royal de grenadiers de France redevenu corps des grenadiers à pied de la garde impériale lors des Cent-Jours, côte SHD/GR 20 YC 13, page 42, matricule 226.

GERARD Jean, né le 16/02/1787 à Eppe-Sauvage, fils de Jean-Baptiste et de Élisabeth LADEUX ; 25^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21YC238, page 26, matricule 127.

DURIEUX Valentin, né le 14/01/1791 à Hargnies, fils de Jean Joseph et de Alexandrine LELEUX ; 13^e régiment de voltigeurs de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 96, page 55, matricule 3304.

DOUILLET Pierre Jean, né le 06/09/1791 à Hargnies, fils de Michel et de Marie Circule HAUQUIER ; 14^e régiment de voltigeurs de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 96, page 84, matricule 3480.

CARION Louis Joseph, né le 15/02/1789 à Hargnies, fils de Alexandre et de Isabelle CASTIO ; 15^e régiment de voltigeurs de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 96, page 87, matricule 3496.

DEROMBISE François, né le 21/01/1787 à Hargnies, fils de Jean François et de Aldegonde CHEVALIER ; 21^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 190, page 401, matricule 5384.

MARCHAND Nestor Ferdinand, né le 16/03/1786 à Hargnies, fils de Nestor Ferdinand et de Henriette Joséphine LUCAS ; 69^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/ GR 21 YC 575, page 232, matricule 7183.

BOUDIT Basile, né le 09/12/1791 à Hargnies, fils de Alphonse et de Marie COUCHE ; 108^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 785, page 201, matricule 8980.

LECUYER Éloi Joseph, né le 04/05/1793 à Haut-Lieu, fils de Philippe Joseph et de Marie

Françoise MERCIER ; 60^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 505, page 263, matricule 11149.

ROUSSEAU Dauphiné, né le 02/01/1793 à Floyon, fils de Benoît et de Françoise MERCIER ; 59^e régiment d'infanterie de ligne (ex 63^e régiment d'infanterie de ligne), côte SHD/GR 21 YC 534, page 285, matricule 1675.

MAILLET Joseph Nicolas, né le 07/07/1787 à Haut-Lieu, fils de Isidore et de Marie Joseph DEHON ; 72^e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 75, matricule 3428.

LEFRANC Étienne Joseph, né le 13/09/1787 à Eclaibes, fils de André Joseph et de Marie Scholastique ERRAX ; 60^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 503, page 282, matricule 6466.

APPLINCOURT Nicolas Antoine, né le 08/05/1791 à Haut-Lieu, fils de Nicolas Antoine et de Marie Joseph MEURANT ; 108^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 785, page 201, matricule 8978.

Consultation des fiches matricules : Aller sur le site du ministère des Armées <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=202&titre=registres-de-controles-et-registres-matricules>

Cliquer sur « faire une recherche ».

Dans « cote », copier la cote relevée dans l'inventaire., Exemple SHD/GR 21 YC 189.

Rendez vous à la page indiquée.

A.D

CAHIER DE DOLEANCES DE FOURMIES

1789

Cahier de Doléances de la paroisse de Fourmies

Terre d'Avesnes en Hainaut ainsi que de leurs plaintes et remontrances pour remettre aux députés de leur paroisse et être porté à l'assemblée du baillage royal d'Avesnes fixé au 3 du mois d'avril prochain

Savoir

Article premier

Les députés vérifieront le montant du déficit sur les pièces justificatives et avec les trois ordres de l'état, paient suivant leurs revenus proportionnels de chacun des ordres

Article 2

Que les abbayes ne soient plus en commandites ni sujettes aux tensions mais que leurs revenus soient employés au profit de la province là ou elles sont situées.

Article 3

Le clergé et noblesse paient suivant leurs revenus pécuniaires avec le tiers état là ou ils sont situés.

Article 4

De n'accorder aucun privilège exclusif pour le commerce, point d'entrave à l'industrie

Article 5

Une réforme dans la justice, que les juges royaux puissent juger sans appel jusque 4000 francs en trois mois et 3 semaines?, les justices seigneuriales jusque 2000 francs mais pour une simple assignation continuer les demandes comme aux chambres consulaires

Jusque 600 francs pour injures mais jugés sommairement mais par des officiers seigneuriaux avec amende contre l'injuriant

Article 6

Que les officiers de judicatures soient électifs et remboursés par la province du ressort, que les rôles des avocats contiennent 50 lignes et 25 lettres à la ligne sans augmentation d'honoraires.

Article 7

Les contestations entre les habitants sur l'ad-

ministration des biens communaux ainsi que les comptes que les gens de loi rendent aux habitants prient Monsieur le bailli soient décidés sommairement et sans frais à l'exclusion des autres tribunaux

Article 8

Les chaussées et routes soient faites et entretenues par les 3 ordres de l'état ou qu'il soit mis des barrières là ou on paiera mais que les taxes que paient les communautés soient supprimées des rôles

Article 9

Que Mr De Necker et vertueux citoyen si cher à la patrie et si digne d'être placé au temple de l'immortalité au milieu des Sully et de Colbert homme si rare ce dont on aime tant à s'en rappeler la mémoire soit continué longtemps Directeur des finances et sa Majesté supplié de remplir les vœux de son peuple.

Article 10

Que toute personne du tiers état soient admissibles aux honneurs s'il s'en est rendu digne moyen de faire des vrais citoyens des héros et perpétrer la vraie noblesse

Article 11

La liberté aux fermiers de vendre leur blé aux marchands qui fréquentent les marchés.

Article 12

Les députés aux Etats ne puissent consentir à aucun nouvel impôt sinon pour un temps limité

Article 13

Que les bestiaux et bêtes blanches soient exempts des tailles vu que cela empêche l'agriculture avec la liberté de circulation dans le royaume

Article 14

Que les barrières soient une frontière et le sel rendu marchand, l'impôt à livrer sur y celui perçu à la fabrique comme sur le cuir

Article 15

Dans la paroisse la plus grande partie des terres sont reconnues pour gueuses vu qu'elles

ne rendent pas pour payer les frais de culture. Il y en a beaucoup de converties avantageusement en pâtures.

Les décimateurs exigent une redevance annuelle tant qu'on les tiendra en gazon, d'une rente en argent, ou en grains, ou en volaille en dédommagement de la dime? On désirerait que ces droits soient annulés

Article 16

Que tous les brassins de bière qui sont fait dans la paroisse soient abonnés au profit de la Province

Article 17

L'arrêt du conseil pour la défense de la sortie des bois et charbon soit exécuté selon sa forme et tenue pour que les Maitres de verrerie et de forges puissent alimenter leurs bouches à feux et mettre ses usines dans toute l'activité dont elles sont susceptibles à leurs facilités, l'entretien des mines de fer si abondantes dans le pays

Article 18

La somme que paie la communauté pour l'entretien de la milice soit supprimée des rôles tant que le Roi ne fera point emploi

Article 19

Que les Etats soient renouvelés en parties tous les 3 ans et qu'il y en ait 2 par chaque district de la campagne plus par les habitants

Article 20

La suppression des receveurs généraux de chaque province fera parvenir au trésor royal les impositions gratis

Article 21

Que les charges de secrétaire du roi de jugeateur ne donnent plus la noblesse transmissible mais seulement personnel

Article 22

Que les mayeurs et échevins soient à l'avenir soient élus à la pluralité des voix des habitants

Article 23

Les habitants de Fourmies n'ayant point par le peu d'étendue de leur territoire et le mauvais sol de leurs terres de blé pour les nourrir 2 mois de l'année et ce village ? de plus peuplé et n'existant que par l'industrie ils demandent à sa majesté de leur accorder 1 jour de marché franc par mois et 1 jour de petit marché chaque semaine afin d'éviter aux commerçants et fabricants aux déplacements continus pour aller acheter à une certaine distance de chez eux le blé et autres denrées de première nécessité.

Ainsi fait, convenu et arrêté par les dits habitants du village de Fourmies assemblés par devant Michel Louis DUMEE avocat en parlement, procureur général fiscal de la pairie d'Avesnes pour l'empêchement légitime du grand bailli et du lieutenant bailli en titre ce jourd'hui 25 mars 1789

Fin par une page de signatures

J.P

Faits divers et accidents

relevés dans le « Journal de Fourmies » pour l'année 1885

Lez Fontaine.

Un triple accident est arrivé vendredi soir (9 juillet 1885) à Lez-Fontaine.

Le sieur Dubray, âgé de 18 ans, ayant laissé tomber son chapeau dans le four à chaux où il travaillait, voulut aller le retirer ; il fut immédiatement asphyxié. Son père, propriétaire du four, voyant le danger que courait le jeune homme, descendit résolument dans le four ; mais comme il atteignait le dernier échelon de l'échelle, chargé de son fardeau, il tombait, lui aussi, asphyxié, dans le gouffre béant. Le gendre s'élança aussitôt dans le four et eut le même sort que son beau-père et son beau-frère.

Ce n'est que quelques heures après qu'on put, au moyen de crochets, retirer les cadavres de ces trois infortunés.

La gendarmerie de Solre-le-Château s'est transportée sur les lieux et a procédé à une information.

Acte n°9 à 11 de l'état civil de la commune de Lez Fontaine

- L'an 1885, le 10 juillet à 9 heures du soir, **Théophile Hippolyte Dubray**, âgé de 44 ans, maître de carrière, né et domicilié en cette commune, fils de Théophile et de Séraphie Pagnier, époux de Marie Philomène Lefebvre, est décédé en cette commune au lieu dit le Trieu.

- L'an 1885, le 10 juillet à 9 heures du soir, **Prudent Hippolyte Dubray**, âgé de 17 ans 11 mois, tailleur de pierres, né et domicilié en cette commune, fils de Théophile et Marie Philomène Lefebvre, célibataire, est décédé en cette commune au lieu dit le Trieu.

- L'an 1885, le 10 juillet à 9 heures du soir, **Alphonse Edouard Bal**, âgé de 23 ans, surveillant de travaux, né à Maldeghem (Belgique), domicilié en cette commune, fils de Jacques et Antoinette Hermans, époux d'Anna Maria Dubray, est décédé en cette

commune au lieu dit le Trieu.

SOCC

Hautmont

La saison des bains froids ne se passe jamais sans accident Jeudi encore il s'en est produit un à Hautmont, lieu dit les Grattières. Deux jeunes garçons, **Azemas Collet**, âgé de 9 ans et Auguste Delmotte, âgé de 14 ans, se baignaient dans la Sambre.

A un moment donné, les deux baigneurs, qui ne savaient pas nager, perdent pied. A leurs cris, un habitant de Sous-le-Bois, le sieur Lebon, accourt et se met à l'eau jusqu'à la hauteur des bras ; puis, à l'aide d'un bâton qu'il tend au petit Delmotte, et que celui-ci saisit fortement, il est assez heureux pour pouvoir sauver l'un des deux imprudents.

Mais Collet, qui se tenait accroché au coude de son camarade, l'avait lâché, et Lebon, inhabile aussi dans l'art de la natation, dût le laisser disparaître sous l'eau sans lui porter secours.

Le cadavre de ce malheureux n'a été retrouvé qu'une heure et demie après.

On ne saurait trop appeler l'attention des parents sur les dangers que courent les enfants qu'on voit trop souvent abandonnés à eux-mêmes pendant des journées entières sur les bords des étangs ou des rivières.

Acte de décès non trouvé

SOCC

Maroilles

Un jeune homme de Beauvois, Buzin Jean-Baptiste, domestique chez M. Humbert-Sculfort, à Maroilles, s'est noyé en allant se baigner dans l'Helpe à un endroit où la rivière est très profonde.

Le corps de ce malheureux n'a pas encore été retrouvé.

Acte n°55 de l'état civil de la commune de Maroilles.

L'an 1885, le 10 juillet à trois heures du soir, **BUZIN Jean Baptiste**, âgé de 18 ans, fils de Jean Baptiste et de Catherine Carpentier, journalier, né à Bévillers, domicilié à Beauvois, domestique chez Humbert Sculfort, cultivateur dans cette commune, rue des Wignies, est décédé en la dite demeure.

En mention : noyé.



Avesnelles.

Jeudi soir, vers cinq heures, un jeune homme de 14 ans, nommé **Goldschmidt Ernest**, alla se baigner avec deux de ses camarades, dans l'Helpe-Majeure, sur le territoire du Flaumont. Aussitôt arrivé près de la rivière. Goldschmidt, qui avait hâte de se mettre à l'eau, se déshabilla et, malgré les remontrances de ses camarades, descendit dans la rivière à un endroit très profond où il ne tarda pas à disparaître.

Ses amis au lieu de chercher à lui porter secours, se sauvèrent à toutes jambes et ce ne fut qu'une heure après l'accident que M. Eliet-Lacroix, libraire à Avesnes, retira le cadavre du malheureux Goldschmidt.

Pas d'acte d'état civil pour l'année 1885.



Cartignies.

Lundi dernier. M. Charlicart, cultivateur Cartignies, voiturait du foin en compagnie de sa domestique, Laure Dubray, âgée de 19 ans. A un moment donné, Charlicart confia le soin de son cheval à la jeune fille, en lui recommandant de ne pas avancer ; mais celle-ci ne tint pas compte de la recommandation et partit avec la voiture.

Le cheval âgé de trois ans, très fougueux, prit une allure très vive et rencontrant un petit fossé s'y abattit ; Laure Dubray fut lancée à un mètre de là, et se releva tout en pleurant, mais en disant qu'elle n'avait pas de mal. Néanmoins, dans la nuit elle se plaignit vivement et le lendemain matin elle expirait.

Acte n°44 de la commune de Cartignies.

L'an 1885, le 14 juillet à onze heures du matin, **Marie Laure DUBRAY**, âgé de 19 ans, domestique, née à Willies, domiciliée à Cartignies, fille de Jules et de Luce Stoclet, est décédée en la demeure du sieur Valéry Charlicart, hameau de la Bouchère.



Landrecies.

Un nommé Flament, âgé de 29 ans, journalier à Landrecies, était allé tirer des sansonnets, comme il voulait escalader une haie aux Etaquies, le chien de son fusil s'abattit et le malheureux reçut toute la charge dans la tête. La mort a été instantanée.

Acte n°47 de l'état civil de la commune de Landrecies

L'an 1885, le 15 juillet à six heures du soir, **FLAMENT Edmond Eugène**, âgé de 29 ans, ouvrier de chemin de fer, né et domicilié à Landrecies, fils d'Edouard et de Stéphanie Draux, époux de Victoria Frison, est décédé aux Etaquis, banlieue de Landrecies.



Grand-Fayt.

Lundi, vers deux heures de l'après-midi, le nommé Urbla Delville marchand de bois à Grand Fayt, a été trouvé pendu dans son grenier.

Acte n°19 de l'état civil de la commune de Grand-Fayt.

L'an 1885, le 20 juillet à trois heures après midi, **DELVILLE Antoine Philippe**, âgé de 59 ans, marchand de bois, fils de Philippe et d'Angélique Raverdy, veuf de Marie Louise Meurant, est décédé en sa demeure au lieu dit « le Village ».



Bachant.

Dimanche dernier on a trouvé pendu à un arbre situé dans une pâture de Bachant, le nommé Camart Augustin, ouvrier de carrière, âgé de 65 ans.

Camart, qui s'adonnait à la boisson, ne jouissait plus de toutes ses facultés mentales.

Acte n°21 de l'état civil de la commune de Bachant.

L'an 1885, le 20 juillet à neuf heures du matin, **CAMART Augustin Joseph**, journalier, âgé de 54 ans, né à Bachant le 2 septembre 1830, y domicilié, fils de Rosalie, époux de Florine Carlier, est décédé rue de la Puissance, en la pâture du sieur Elie Juste, cultivateur à Bachant,



Ferrière la Petite.

Lundi matin, vers sept heures, le nommé Alphonse Ricourt, ouvrier maçon, a été écrasé par une locomotive employée aux travaux du chemin de fer en construction et dont il n'avait pas entendu les signaux répétés.

Au moment de l'accident dont il a été victime, le malheureux ouvrier travaillait au quai des voyageurs de la gare de Ferrière-la-Petite. Il était âgé de 42 ans, et originaire de Beaurieux.

Acte n°28 de l'état civil de la commune de Ferrière la Petite.

L'an 1885, le 27 juillet à sept heures et demie du matin, **BRICOUT Alphonse**, âgé de 40 ans, plafonneur, né et domicilié à Beaurieux, fils de Norbert et de Marcelline Bernard, veuf de Rose Fontenelle, est décédé à la gare de Ferrière la Petite.



Anor.

Lundi matin, au moment où les manœuvres du 27e régiment d'artillerie allaient commencer au camp de Chalons, une caisse contenant des pétards a fait explosion sans que l'on puisse savoir comment.

Six artilleurs ont été blessés.

L'un d'eux a succombé dans la journée. C'est le nommé Camille Goulard, d'Anor.

Ses parents, prévenus par dépêche, sont partis lundi dans l'après-midi et rentrent aujourd'hui par le train de trois heures, rame-

nant la dépouille mortelle de leur fils, dont l'inhumation aura lieu demain.

Acte de transcription à Anor d'un décès de la commune de Mourmelon le Grand.

L'an 1885, le 3 août à neuf heures du matin, **GOULARD Caille Paul**, âgé de 21 ans, soldat de 2e classe au 27e régiment d'artillerie, 2e batterie, matricule 3978, détachement du camp de Chalons, né et domicilié à Anor, fils de Théophile et de Clarisse Gomet, est décédé à l'hôpital militaire du camp.

Suite : L'artilleur Goulard, dont nous avons annoncé la mort malheureuse, pendant les manœuvres de lundi dernier au Camp de Chalons, a été inhumé jeudi à Anor, au milieu d'un grand concours de la population. Les coins du poêle étaient tenus par l'adjudant H. Daubercies, le sergent-major V. Daubercies et les sergents Sorin et Wéry. Trois magnifiques couronnes avaient été offertes, dont l'une par la batterie à laquelle appartenait Goulard, l'autre par la jeunesse d'Anor.

Au cimetière, M. H. Daubercies, la vaillant tonkinois a prononcé les paroles suivantes qui, pour ne pas venir d'un académicien, n'en sont pas moins touchantes :

Cher Camarade, à la nouvelle de ta mort si subite et si prématurée, nos cœurs ont été saisis d'une douloureuse émotion. La jeunesse d'Anor, avec la solidarité qui la distingue, m'a fait son interprète pour exprimer devant cette tombe qui bientôt renfermera ta dépouille mortelle, ses vifs et sincères compliments de condoléance à tes infortunés parents que ta perte vient de frapper si cruellement.

A peine entré dans la carrière de la vie, tu as su te montrer bon et intelligent travailleur : d'Anor, d'Hirson, partout où tu as passé, des témoignages d'estime et de satisfaction sont venus nous confirmer ton courage et ton ardeur aux labeurs de la profession que tu avais embrassée.

Tu savais aussi, aux jours de loisir, être bon enfant : tu participais à nos divertissements et ton humeur charmante toujours nous animait et toujours nous faisait te désirer. De-

puis tantôt un an tu étais sous les drapeaux. Que ton souvenir, ton image restaient vivaces parmi nous comme si tu ne nous eusses jamais quittés.

Là ne se bornaient point tes mérites : tu étais bon fils. Nous avons vu ton père, transpercé d'un glaive de douleur à l'audition de la fatale nouvelle, s'écrier : Oh ! Quel malheur ! Un si bon fils !

Oui, cher camarade, tu avais su captiver la tendresse de tes bons parents à l'égal de celle de tes amis ; tu avais su te rendre digne de leur amour par ton application au travail et ton caractère toujours aimable et gai. La vue de tes restes mortels font éclater CEA magnifiques accents qui jusqu'ici étaient concentrés au fond des cœurs.

Tu n'es point mort au champ d'honneur, sur le champ de bataille ; mais pour nous, qui savons apprécier le mérite, nous te glorifions, car tu es mort à l'armée, dans l'exercice même de tes fonctions ; tu as versé, comme sur le champ de bataille ton sang généreux pour la Patrie !

Honneur à toi !

Puisse ce faible témoignage de regrets et de sympathie alléger la douleur de tes parents éplorés.

Adieu ! Cher Camarade ! Puisse-nous avoir une vie ainsi dignement remplie que la tienne !



Colleret.

Samedi 25 juillet dernier ont eu lieu à Colleret les funérailles de M. Vieille, (1) instituteur, décédé à l'âge de 32 ans. Le Municipalité, un grand nombre des habitants de la commune, les enfants des écoles, la plupart des instituteurs du canton de Maubeuge, s'étaient fait un devoir d'y assister.

Au cimetière, trois discours ont été prononcés.

Un enfant a exprimé les regrets de tous ses condisciples. M. Décamps, instituteur à Beaufort, ami de la famille, a retracé en termes émus la vie du défunt. M. Bruno, instituteur à Maubeuge, a prononcé quelques paroles

d'adieu au nom de ses collègues.

Nous donnons ci-après le texte des discours :

I) Cher Maître.

Avant que la terre ne recouvre votre dépouille mortelle, je viens au nom de tous mes condisciples, vous adresser un suprême adieu.

Vous ne nous avez dirigés que quelques années ; cependant nous avons su apprécier de suite votre mérite et surtout votre affection pour nous, affection qui ne s'est pas démentie un seul instant, même pendant le temps où une cruelle maladie vous tenait éloigné de vos chers élèves.

Nous avions l'espoir de vous conserver longtemps encore à la tête de l'école de Colleret ; Dieu en a jugé autrement ; nous ne pouvons que nous incliner devant sa sainte volonté et le prier de vous récompenser dans un monde meilleur.

Si mon peu d'éloquence ne me permet pas de retracer d'une manière plus élevée l'affection que nous ressentons pour vous, croyez bien que notre douleur n'en est pas moins amère. Non, cher maître, nous ne vous oublierons jamais vous vivrez en nous, nous aurons sans cesse à l'esprit vos sages leçons, vos excellents conseils et surtout le bon exemple qui les a toujours précédés.

Puisse nos sincères regrets et notre profonde reconnaissance adoucir la douleur de votre chère famille, si cruellement éprouvée.

Adieu, cher Maître, adieu.

II) Messieurs, le collègue et ami dont nous pleurons la perte, et à qui nous rendons en ce moment un dernier et suprême honneur, a droit à tous nos regrets. Sa vie, hélas trop courte, fut dans toute la personification du mot, un dévouement. Son zèle et l'amour de ses fonctions qui l'emportaient sur ses forces, avaient fait de lui le modèle accompli du bon instituteur. Un feu sacré, je dirais même, avait semblé animer cet homme dès qu'il se consacra à cette carrière de l'enseignement à laquelle il se promettait de vouer une longue existence. Aussi ses supérieurs, qui avaient pu le juger et l'apprécier, avaient-ils cru devoir, après de laborieuses années de stage,

lui confier ce poste d'instituteur do Colletet, où il arrivait bien convaincu de rester pour toujours attaché.

Mais hélas ! bien vite devait se consumer cette vie dans l'amour d'un devoir si noblement compris.

Bientôt le germe d'un mal causé par de pénibles labeurs vint de jour en jour épuiser ses forces, jusqu'au moment où, à son regret, il lui fallut se résigner à quitter sa chère classe. Vous dire maintenant, Messieurs, avec quelle patience et quel courage il sut supporter de longues et cruelles souffrances, serait tâche au-dessus de mes forces. Jusqu'au terme de sa vie, rien n'avait pu abattre cette volonté énergique qui le distinguait, et constamment il voulut croire qu'il l'emporterait sur la maladie pour continuer des fonctions, pourtant pénibles, mais qu'il affectionnait. Il ne cessa, en effet, de s'y intéresser un seul instant, sans jamais faire entendre ni plaintes, ni paroles de découragement.

Car, voyez-vous, Messieurs, dans le fond de ce cœur vibrait la passion du travail et une ardeur professionnelle qui caractérisent le bon instituteur.

M. Vieille n'était pas moins admirable dans sa vie privée, calme et simple comme l'était son caractère.

Il ne trouvait de bonheur, dans ses heures de loisir, qu'auprès de son épouse et de ses jeunes enfants, objet de tendres et réciproques affections. Une âme ouverte, une grande amabilité de caractère ont su aussi le faire toujours aimer de tous.

M. Vieille vivra parmi nous; et puisse notre sympathie adoucir l'amertume de pareils moments pour sa veuve et sa famille, en proie à la plus cruelle douleur.

Adieu, cher et digne collègue, adieu ; recevez dans un monde meilleur la juste récompense de vos travaux et de vos souffrances.

III) Messieurs, Nous ne laisserons pas se fermer cette tombe si prématurément ouverte, sans dire un dernier adieu, au nom de tous les instituteurs du canton, au collègue dont nous déplorons la perte.

Depuis quatre ans à peine au milieu de nous, M. Vieille avait su se concilier l'estime et l'affection de tous ; son obligeance, sa franchise, lui avaient conquis l'amitié de ceux qui le connaissaient. La foule qui nous entoure en ce moment, l'émotion qui se manifeste partout nous prouvent que dans la commune de Colletet, on avait su l'apprécier comme il 'le méritait. Il s'est donné tout entier à sa tâche pénible ; il a prodigué sans compter ses forces et sa santé ; il est mort bien jeune, victime de son dévouement.

Puisse sa famille en pleurs trouver un léger adoucissement à sa douleur dans les nombreux témoignages de sympathie qu'elle reçoit aujourd'hui.

Le souvenir de M. Vieille vivra parmi nous comme celui d'une victime du devoir auquel il se sacrifia et dont il fit la règle constante de sa vie.

(1) M. Vieille est un ancien instituteur-adjoint fort estimé, de notre école du Centre. Il a épousé Mlle Guillain, dont les parents habitent une ferme, sise à la Fontaine-Rouge.

Acte n°39 de l'état civil de la commune de Colletet.

L'an 1885, le 22 juillet à quatre heures et demie du matin, **VIEILLE Raymond Octave**, âgé de 32 ans, né au Quesnoy en Santerre (Somme), domicilié en cette commune, fils de Benjamin et de Louise Patte, époux d'Odile Joséphine Guillain, est décédé en cette commune, rue de l'église.



Leval.

Un regrettable accident est arrivé jeudi vers quatre heures du soir à Leval. Deux petites filles, âgées de cinq à six ans, jouaient sur la route quand vint à passer un rouloir, attelé de trois chevaux. A un moment donné, l'attelage s'étant arrêté un instant, une des deux enfants, la nommée Elise Chaudois, voulut grimper sur le rouleau.

Malheureusement, comme elle était parvenue à se jucher dessus, les chevaux se remet-

taient en marche, et le pauvre enfant fut entraînée en avant et écrasée par la machine qui ne pèse pas moins de 1.000 kilogrammes. On s'empresse de relever la jeune imprudente, et le docteur Bauteignies, mandé en toute hâte, constata qu'elle avait une plaie à la tête, une fracture de la mâchoire et des lésions internes.

Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, Elise Chaudois a rendu le dernier soupir trois heures après l'accident, au grand désespoir de ses parents qui se reprochent de n'avoir pas exercé une surveillance plus active.

Acte n°35 de l'état civil de la commune de Leval.

L'an 1885, le 30 juillet à huit heures du soir, **CHODOIT Elise Marie**, âgée de six ans et demi, née et domiciliée en cette commune, fille de Léon et de Justine Carion, est décédée en la demeure de ses parents, lieu dit « le Petit Maubeuge ».



Avesnes.

Un sieur Marbaix, domestique à Avesnes, voulant en finir avec la vie s'est jeté deux fois dans l'Helpe-majeure dimanche dernier. Sachant nager, il s'est retiré de l'eau. Ce matin il s'est de nouveau jeté dans la rivière et l'instinct de la conservation prenant sans doute le dessus, il se relira encore ; mais une congestion se déclarant il mourut quelques instants après sur la berge de la rivière. Depuis quelque temps **Marbaix** avait perdu la raison par suite de chagrins domestiques.

Acte de décès non trouvé.



Bachant.

Un jeune enfant de cinq ans et demi, nommé Léon Bagard, jouait sur la route d'Enneulin quand vint à passer un chariot chargé. L'enfant, comme beaucoup d'autres en pareil cas, courut après la voiture et essaya d'y monter ; malheureusement, un choc du chariot le jeta par terre et le petit imprudent fut écrasé par

une des roues.

Ce malheureux enfant était originaire de Metz, il avait perdu son père il y a deux ans et avait été confié aux soins de sa tante, Mme Baudry, à qui cet accident cause la plus grande douleur.

Acte n°24 de l'état civil de la commune de Bachant.

L'an 1885, le 11 août à cinq heures du soir, **BAGARD Léon Alexandre**, âgé de 5 ans, né à Metz le 20 février 1880, fils de François et de Maria Adrienne Bourel, est décédé en la demeure de son oncle Louis Baudry, rue de Maubeuge.



Sous-le-Bois.

Lundi dernier, le domestique de M. Calixte Denis, entrepreneur à Sous-le-Bois, est tombé en bas d'un lourd chariot qu'il conduisait. Une des roues du véhicule lui passa sur le cou et la poitrine ; le malheureux, nommé Firmin Paradis, âgé de 34 ans, veuf et père de trois enfants, a succombé quelques heures après l'accident.

Acte n°229 de l'état civil de la commune de Maubeuge.

L'an 1885, le 18 août à trois heures du matin, **PARADIS Firmin**, âgé de 34 ans, voiturier, né à Estinnes au ont (Belgique), domicilié à Maubeuge, fils de Charles et de Phanie Plumet, veuf de Libertine Cuisset, est décédé en sa demeure, faubourg de Sous-le-Bois.



Sous le-Bois

On a retiré du canal de la Sambre, sur le territoire de Sous le-Bois, le cadavre de la nommée Monier Mathilde, femme Durin, âgée de 21 ans qui s'y était jetée volontairement.

Acte n°53 de l'état civil de la commune de Louvroil.

L'an 1885, le 17 août à sept heures du soir, **MUNIER Mathilde Adolphine**, âgée de 21 ans, née à Anzin, domiciliée à Louvroil, fille

d'Auguste et de Mathilde Olympe Caytan, épouse de François Durin, est décédée en la demeure de ses parents, hameau de Sous le-Bois.



Ors.

Le 20 courant, vers six heures du matin, le nommé Antoine Lefebvre, âgé de 24 ans, sergent au 84e de ligne, 1er bataillon, 3e compagnie, en garnison à Landrecies, a été trouvé noyé dans le canal de la Sambre, au territoire d Ors.

Ce militaire avait quitté la caserne la veille, vers neuf heures et demie du soir, étant puni de consigne.

Dans un billet trouvé dans une poche de la tunique, et adressé à ses parents, Lefebvre manifestait l'intention de se suicider. Il dit qu'il a été poussé au suicide par suite des ennuis qu'il éprouvait au régiment.

Acte N°24 de l'état civil de la commune d'Ors
L'an 1885, le 20 aout à 5 heures du matin, **Charles Paul Aimeric Lefebvre**, âgé de 25 ans, célibataire, sergent au 84e régiment de ligne, en garnison à Landrecies, né à Damery (Somme), fils de Joseph Armandine, est décédé au lieu dit « La Sambre ».



Trélon.

La veuve Couture, née Hortense Sizaire éliait depuis quelque temps dans un mauvais état de santé qui, toutefois, ne l'empêchait pas de travailler à peu près régulièrement. Mardi vers quatre heures, étant à sa besogne à la verrerie en gobeletterie, elle s'est évanouie. On la transporta immédiatement chez la concierge de l'établissement, où les soins les plus pressés lui furent donnés. Ce fut vainement, car deux heures après, elle rendait le dernier soupir.

Acte N°176 de l'état civil de la commune de Trélon.

L'an 1885, le 25 aout à six heures du soir, **Hyacinthe Hortense Sizaire**, âgée de 62

ans, ménagère, né et domicilié en cette commune, fille de François Louis et d'Amélie Gravet, veuve de Joseph Couture, est décédée en sa demeure rue d'Ohain.



Fourmies

Enfant écrasé. Un enfant de vingt mois, appartenant aux époux Michaux, se trouvait seul sur la route, lundi vers onze heures du matin.

Il voulut traverser la rue au moment où une voiture chargée de balles de laine venait à passer. Le domestique n'aperçut pas le pauvre petit qui, heurtant la roue de droite, côté opposé au conducteur, fut renversé sur le ventre. La roue lui passa sur le corps en lui broyant l'épine dorsale.

Le jeune enfant fut relevé dans un état pitoyable : les entrailles étaient sorties et traînaient sur le pavé. Il est mort quelques heures après l'accident.

Nous n'ajouterons pas à la douleur des parents en faisant ici des observations qui paraîtraient contenir un reproche. Nous plaignons leur malheur qui ne peut qu'engager les mères à redoubler de vigilance.

Acte N°214 de l'état civil de la commune de Fourmies

L'an 1885, le 31 aout à trois heures du soir, **Alexis Lucien Michaux**, âgé d'un an, né et domicilié à Fourmies, fils de Louis Emile et de Lucie Marcelline Cornée, est décédé en la demeure de ses parents rue des Etangs.

Toute copie même partielle

Responsable de la publication : Alain Delfosse



Association Racines et Patrimoine

<https://www.rp59.fr>

Facebook : Racines et Patrimoine en Avesnois

Demande ou renouvellement d'adhésion 2024

M. Mme Mlle

Adh N°:

Adresse :

Code postal :

Commune :

Mail :

Site internet <http://>

Cotisation annuelle : 15,00 €

Cotisation annuelle couple : 25,00 €

Cotisation membre bienfaiteur et association : 30,00 €

Ordre : Association Racines et Patrimoine

Si vous souhaitez faire un virement, vous pouvez demander le code IBAN en envoyant un mail à alain-delfosse@wanadoo.fr

Ci-joint la somme de : € par

☐ chèque bancaire ou postal

☐ espèces

☐ Virement (*)

Je désire être contacté :

- | | | |
|--|-----|-----|
| ◇ pour effectuer le dépouillement partiel ou complet d'une commune | OUI | NON |
| ◇ pour participer à la rédaction de la revue trimestrielle | OUI | NON |
| ◇ Pour participer au recensement des cartes de combattant | OUI | NON |
| ◇ Pour participer à la rédaction d'un livre d'Or | OUI | NON |

A

le

Signature :

Adresse postale de l'association : Alain Delfosse - Association Racines et Patrimoine,
7 hameau des saules, 59131 Rousies

(*) En cas de virement, envoyer le bulletin par mail : alain-delfosse@wanadoo.fr